



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/1116

3 septembre 2024

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R et aux établissements universitaires participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications

Objet: **Commission d'études 3 des radiocommunications**
 (Propagation des ondes radioélectriques)
 – **Proposition d'approbation d'un projet de Recommandation UIT-R révisée**

À sa réunion tenue le 17 juin 2024, la Commission d'études 3 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance d'un projet de Recommandation UIT-R révisée, conformément au § A2.6.2.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9. La Recommandation a à présent été adoptée par la Commission d'études 3 et la procédure d'approbation prévue au § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9 doit être appliquée. Les titre et résumé du projet de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Comme indiqué dans la Circulaire administrative [CACE/1110](#) en date du 27 Juin 2024, la période de consultation pour l'adoption de la Recommandation a pris fin le 27 août 2024.

Compte tenu des dispositions du § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-9, les États Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 3 novembre 2024, s'ils approuvent ou non la proposition ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et la Recommandation approuvée sera publiée dans les meilleurs délais (voir: <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments du projet de Recommandation mentionné dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

Mario Maniewicz
Directeur

Annexe: Titre et résumé du projet de Recommandation

Document: Document 3/8

Ce document est disponible en format électronique à l'adresse:
<https://www.itu.int/md/R23-SG03-C/en>.

Annexe

Titre et résumé du projet de Recommandation adopté par la Commission d'études 3 des radiocommunications

Projet de révision de la Recommandation UIT-R P.525-4

Doc. 3/8

Calcul de l'affaiblissement en espace libre

Dans le présent document, il est proposé d'apporter les modifications suivantes à la Recommandation [UIT-R P.525-4](#):

- Modification de l'ordre des sections visant à rendre le texte plus logique.
 - Ajout d'explications concernant l'ouverture équivalente d'une antenne isotrope de réception afin de clarifier le calcul de la formule de l'affaiblissement de transmission de référence en espace libre.
 - Légères corrections d'ordre rédactionnel.
 - Conversion des anciens formats d'équation restants en de nouveaux formats pris en charge.
-